

## Discours d'une députation de plusieurs citoyens du département de l'Hérault, lors de la séance du 25 juin 1791

---

### Citer ce document / Cite this document :

Discours d'une députation de plusieurs citoyens du département de l'Hérault, lors de la séance du 25 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 522-523;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_27\\_1\\_11435\\_t1\\_0522\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11435_t1_0522_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 10/07/2019

cautions pour la sûreté de leurs personnes. »  
(Ce décret est mis aux voix et adopté.)

**M. de Menou.** Plusieurs officiers du génie et de l'artillerie, qui sont prêts à partir, demandent à être admis à la barre pour prêter le serment. (*Oui ! oui !*)

**M. Millet de Mureau.** Plusieurs officiers du génie retenus à Paris pour concerter auprès du ministre de la guerre les dispositions relatives aux fortifications, réunis d'opinion avec les officiers de leur corps déjà distribués sur les frontières, demandent aussi à prêter le serment. (*Applaudissements.*)

Paraissent à la barre :

*Pour l'artillerie de terre.*

MM. Thiboulot, lieutenant général.  
Rostaing, lieutenant général.  
Des Almons, lieutenant général.  
Doteil, maréchal de camp.  
Manson, maréchal de camp.  
Du Puget, colonel.  
D'Agoult, colonel.  
Senarmont, colonel.  
D'Arrodes, lieutenant-colonel.  
De l'Espinasse, lieutenant-colonel.  
Gueriot, lieutenant-colonel.  
Guérin, capitaine.  
Duhamel, capitaine.  
Villeneuve, capitaine.  
Le Peltier, aide de camp.  
Pont-le-Roy, aide de camp.  
Eynard, capitaine.

*Pour l'artillerie de la marine, des colonies et du corps royal des canonnières-matelots.*

MM. D'Anzel, colonel directeur.  
Seneville, colonel du régiment d'artillerie des colonies.  
Dubouchage, directeur de l'artillerie de la marine de Brest.  
Cordeant, major du corps royal des canonnières-matelots.  
Selve, major du même corps.  
Favereau, quartier-maître, trésorier au même corps.

*Corps du génie.*

MM. De Rosières, lieutenant général.  
Desandrouins, maréchal de camp.  
Villemontès, aide de camp.  
Larcher, maréchal de camp.  
D'Arçon, colonel.  
La Varenne, colonel.  
De Caire, colonel.  
Dassigny, lieutenant-colonel.  
Lalustière, lieutenant-colonel.  
J.-B. Garnier, capitaine.  
De Golbery, capitaine.  
Saint-Honoré, capitaine.  
Morlet, capitaine.  
Saxi, capitaine.  
Cocquebert, lieutenant.  
Livet, lieutenant.

(M. le Président lit la formule du serment ;

les officiers prononcent tous : Je le jure ! au milieu des plus vifs applaudissements.)

**M. le Président** (*s'adressant aux officiers présents à la barre*). « Messieurs, plusieurs chefs militaires, faisant partie de la force publique, se sont déjà empressés de présenter à l'Assemblée nationale l'expression de leur fidélité à la nation, et l'Assemblée a reçu avec confiance des assurances si nécessaires à la tranquillité du royaume. Elle sait combien, dans les circonstances actuelles, vos talents peuvent être utiles pour repousser les efforts de nos ennemis ; elle compte sur vos lumières, sur votre courage, et ne regrette point de ne point vous offrir d'assister à sa séance, puisqu'elle vous voit partir pour la défense de l'Etat. »

**M. Charles de Lameth.** Je demande que les noms de ces Messieurs soient insérés dans le procès-verbal.

(Cette motion est adoptée.)

**M. Alexandre de Beauharnais, président,** prend place au fauteuil.

*Une députation de plusieurs citoyens du département de l'Hérault est introduite à la barre.*

*L'orateur de la députation s'exprime en ces termes :*

« Messieurs,

« Depuis le jour où vous avez été rassemblés, vous avez voulu de grandes choses ; vous avez rencontré de grands obstacles : votre tranquillité, votre existence politique, vos sûretés personnelles même ont été menacées, inquiétées ; et cependant la France est libre ; elle l'était hier. Un nouveau danger nous a investis ; le premier fonctionnaire public a déserté le poste glorieux que, dans votre amour pour les peuples et pour lui-même, vous lui aviez confié ; et cependant nous n'avons pas cessé d'être libres ; nous le sommes encore aujourd'hui, nous le serons toujours.

« L'Assemblée nationale avait juré de ne pas se séparer qu'elle n'eût achevé l'édifice de notre Constitution : elle a rempli son serment. Le roi avait juré de maintenir notre Constitution, d'être inséparable de l'Assemblée nationale... il est parti.

« Ce que vous aviez fait pour le roi, nous y applaudissons nous-mêmes ; car, comme vous, nous aimions sa personne. Ce qui vous reste à faire au sujet du roi, nous y applaudirons, sans doute, encore ; car loin de nous la déplorable idée, qu'au terme de votre carrière, vous serez abandonnés de ce courage inflexible, de ce respect rigoureux pour les principes et la loi, qui ont assuré votre force, et immortalisé votre triomphe. La nation, indignement trompée, ne sollicitera pas de vous un acte de vengeance ; le monde en attend un grand acte de justice.

« Qu'ils seront déjà sévèrement punis, les ennemis de notre liberté, lorsqu'ils apprendront ce que vous avez fait depuis 3 jours, et ce que le peuple de la capitale n'a pas fait ! Qu'ils seront humiliés de leur succès d'un moment, lorsqu'ils sauront combien leur crime a fait éclore de vertus !

« Français, citoyens du département de l'Hérault, nous venons pour tous nos compatriotes, pour nous-mêmes, vous offrir les témoignages de notre reconnaissance et de notre amour ; nous

venons vous dire : Les couronnes qui vous sont destinées, ne se flétriront pas; elles vivent, elles vivront dans nos cœurs. Amis de l'ordre et des lois, nous déposons dans vos mains le serment solennel (et il ne sera pas violé, celui-là!) de ne vivre que pour mourir, s'il le faut, en défendant votre ouvrage. (*Applaudissements.*)

« *Signé* : Cyrille Rigaud, Teissèdre, Boulabert aîné, Souran, Bassaget, Étienne Mejan, Jean-Baptiste Desmazis fils, B. Bazille, Jean Lacroix, Servet, Jean Boulabert fils, J.-F. Serane, de Sette, Soubéran, Jean Boulabert, Gevaudan, Migniot, Teisserène, Hugnaceux, Philippe Rigaud, Jean Bigal, Rigal cadet.

**M. le Président** répond :

« Messieurs,

« De toutes parts nous avons des preuves du zèle de tous les citoyens pour la défense commune, pour le maintien de la Constitution; et l'événement sur lequel nos ennemis fondaient leurs espérances, n'a servi qu'à augmenter les nôtres. Citoyens, amis de la liberté, nous recevons vos hommages avec enthousiasme; nous les recevons avec confiance, et ce ne peut être qu'avec un zèle infatigable que nous pouvons continuer notre ouvrage, puisque nous lui voyons de tels défenseurs. L'Assemblée satisfaite vous invite à assister à sa séance. » (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée ordonne l'impression et l'insertion dans le procès-verbal, du discours de la députation, ainsi que de la réponse du président.)

**M. d'Elbecq.** Messieurs, aussitôt que le directoire du département du Nord a été informé de la fuite du roi par le courrier que vous lui avez dépêché, il a pris un arrêté par lequel il invite les citoyens à se tenir sur leurs gardes et à la soumission la plus stricte des pouvoirs constitués. Cet arrêté est une preuve de son patriotisme, le voici :

*Arrêté du directoire du département du Nord.*

« Les administrateurs du directoire du département du Nord, informés de l'enlèvement du roi et de la famille royale, se sont empressés de prendre, près les districts, les municipalités, les tribunaux, les gardes et gendarmeries nationales et les troupes de ligne, toutes les précautions nécessaires, tant pour découvrir ceux qui ont coopéré à ce crime, soit directement, soit indirectement, que pour assurer le calme et la tranquillité publique. Ils déclarent que les amis de la patrie et de la Constitution ne peuvent mieux manifester leurs sentiments dans ce moment difficile, que par la plus stricte obéissance à la loi, la soumission la plus entière aux pouvoirs constitués, et le soin le plus constant à maintenir de tout leur pouvoir la paix intérieure et la sûreté des frontières; ils déclarent que la moindre démarche tendant à exciter le trouble, inquiéter les esprits, alarmer les citoyens, est, dans ce moment, non seulement dangereuse, mais coupable.

« Et voulant réunir tous les bons citoyens autour de la chose publique, et les éclairer sur la confiance qu'ils peuvent avoir dans ces précautions que leur zèle leur a suggérées, ils ont

arrêté que les présentes seront imprimées et affichées partout où besoin sera.

« *Fait à Douai, en la séance du directoire,*  
« *Présents* : MM. Coppens, *président*; d'Esquelbecq, Gossuin, Trocmé, Rivière, Descamps neveu, *administrateurs*; L. de Waranghien, *procureur général syndic*, et Lagarde, *secrétaire général.*

« Le 22 juin 1791. »

« *Signé* : Lagarde, *secrétaire général.* »

(L'Assemblée ordonne l'insertion de cet arrêté dans son procès-verbal.)

Un de MM. les secrétaires fait lecture d'une pétition présentée par un grand nombre de citoyens de la capitale qui prient l'Assemblée de différer de prendre un parti sur l'événement actuel et d'attendre que les 83 départements en aient pesé toutes les conséquences. (*Murmures.*)

**M. le Président.** Voici une lettre des administrateurs du district, officiers municipaux et officiers de la garde nationale de Sentis; elle est datée de trois heures du matin :

« Monsieur le Président,

« Clermont-en-Beauvoisis, nous mandait à l'instant que les ennemis étaient entrés en France, et il demandait des secours pour envoyer à Soissons et à Laon. Une demi-heure après, un autre courrier, dépêché par la même ville, nous apprend que, sur l'avis de Montdidier, les secours deviennent inutiles et que le roi est en sûreté accompagné de 15,000 hommes de garde nationale.

« Cette bonne nouvelle ne nous empêche pas de nous tenir sur nos gardes... »

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette lettre au comité militaire.)

**M. Merlin.** Je reçois une lettre particulière d'un des officiers municipaux de Lille à laquelle est jointe l'extrait d'une lettre de Tournai, arrivée à Lille, le 23 juin, qui est ainsi conçu :

« Madame de Provence, belle-sœur du roi, est arrivée avant-hier à Tournai avec plusieurs femmes de la cour, dans une mauvaise chaise. Elles ont couché à l'auberge ayant pour enseigne *l'Impératrice*. Elles ont été à l'abbaye de Saint-Martin, hier (c'est-à-dire le 22), vers les 11 heures: beaucoup de seigneurs et d'officiers, la cocarde blanche au chapeau, ont été les saluer et sont partis à 5 heures pour Bruxelles, escortés par un escadron de dragons autrichiens.

« Il est arrivé hier 22, de Mons, un exprès pour annoncer que Monsieur y était, qu'il logeait à *la Couronne*, et qu'il allait partir pour Bruxelles, où le prince et la princesse de Saxe-Teschén se sont réunis. L'objet de la réunion à Bruxelles est d'y tenir un congrès. »

Je demande à l'Assemblée la permission de lui lire quelques parties de la lettre que j'ai reçue de Lille. (*Oui! oui!*)

« Lille, le 23 juin 1791.

« La nouvelle de l'enlèvement ou de l'évasion du roi nous a été annoncée hier, vers les 6 heures du soir, par un courrier de la municipalité de Valenciennes. La dépêche ne nous annonçait cette nouvelle que comme un bruit; un courrier du département du Nord et plusieurs lettres arrivées de Paris nous l'ont confirmé.

« Nous avons pris sur-le-champ toutes les pré-